

. VI

EXAMEN DES JEUNES PRÊTRES

L'examen des jeunes prêtres se fera, à l'évêché, le 15 décembre prochain. Cet examen sera oral. Ceux qui ont à le subir nous remettront le sermon dont le sujet a été indiqué dans l'Ordo de cette année : " A des enfants, le jour de la première communion. "

Les notes des examens et des sermons seront enrégistrées dans un cahier et nous en tiendrons compte pour le placement des vicaires et la distribution des bénéfices.

VII

CAISSE ECCLÉSIASTIQUE

Les règlements de la nouvelle caisse ecclésiastique vous ont été expédiés. Conformément à ce qui a été décidé dans l'assemblée générale du clergé tenue, en septembre dernier, vous prendrez connaissance de ces règlements et vous nous adresserez, par l'entremise de notre chancelier, toutes les remarques et les suggestions que vous jugerez nécessaires ou utiles. Il y aura, à la fin de ce mois, une nouvelle réunion du comité chargé d'organiser la caisse, les règlements y seront soumis à un dernier examen et on y procèdera à une rédaction définitive.

Nous prions tous les prêtres de nous envoyer, d'ici au 30 du mois courant, leur vote en faveur de trois candidats